



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet www.kpmg.fr

Association Académie Bach

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011
Association Académie Bach
1 rue Le Barrois BP 26 76880 Arques la Bataille
Ce rapport contient 10 pages
Référence : CDY / EM



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Association Académie Bach

Siège social : 1 rue Le Barrois BP 26 76880 Arques la Bataille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Académie Bach, tels qu'ils sont joints au présent rapport ,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, l'association comptabilise en fonds dédiés les engagements à réaliser sur ses ressources affectées.

Nous avons examiné les modalités retenues pour leur évaluation ainsi que le caractère approprié de cette comptabilisation et nous nous sommes assurés que la note 2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

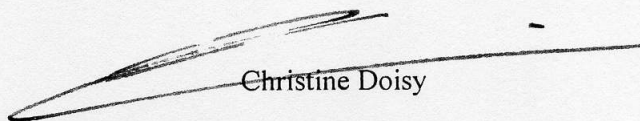
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuville les Dieppe, le 22 mai 2012

KPMG Audit Normandie



Christine Doisy

1 - BILAN ACTIF AU 31/12/2011

		EXERCICE			Exercice N-1
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
A C T I F	Immobilisations incorporelles Concessions, brevet et droits similaires				
	TOTAL	0	0	0	0
I M M O B I L I S E	Immobilisations corporelles				
	Constructions				
	Inst. techniques, matériels et outillage	16 716	9 991	6 724	9 808
	Autres immobilisations corporelles	31 700	16 179	15 521	13 979
	Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	48 416	26 171	22 245	23 787	
I M M O B I L I S E	Immobilisations financières				
	Autres immobilisations financières			0	
	Autres titres immobilisés			0	
TOTAL	0		0		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)		48 416	26 171	22 245	23 787
A C T I V	Stocks				
	Avances et acomptes versés				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	18 414	2 080	16 335	7 187
	Autres créances	82 323		82 323	30 465
	Capital souscrit et appelé, non versé	10 000		10 000	
	Disponibilités	13 352		13 352	24 811
Charges constatées d'avances	7 096		7 096		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)		131 185	2 080	129 105	62 463
TOTAL GENERAL (I+II)		179 601	28 250	151 350	86 250

2 - BILAN PASSIF AU 31/12/2011

		Exercice N	Exercice N-1
FONDS			
P	Fonds associatif avec droit de reprise(subv invest versée)	10 000	
R	Réserves de trésorerie		
O	Report à nouveau	1 890	1 102
P	Résultat en instance d'affectation		
R	Résultat de l'exercice	4 080	789
E	Subventions d'équipement	5 883	8 779
S			
	TOTAL I	21 853	10 670
P			
R	Provisions pour risques		
O	Provisions pour charges		
V.			
	TOTAL II	0	0
	Fonds dédiés	31 840	
	TOTAL III	31 840	0
D	Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	14 637	11 381
E	Avances et acomptes reçus	7 800	
T	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 489	11 390
T	Dettes fiscales et sociales	38 002	40 200
E	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 160
S	Autres dettes		1 200
<i>Compte régul.</i>	Produits constatés d'avance	6 730	10 250
	TOTAL IV	97 657	75 581
	TOTAL DU PASSIF (I à IV)	151 350	86 250

Académie
BACH**COMPTE DE RESULTAT 2011**

	N	N-1
Produits d'exploitation (I)	488 820	459 336
Prestations de services	124 773	110 105
Subvention d' exploitation	357 667	329 296
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	3 456	1 008
Autres produits	2 924	18 927
Charges d'exploitation (II)	484 435	458 761
Achats et charges externes	2 004	
Autres achats et charges externes	232 159	237 529
Salaires et traitements	149 704	154 652
Charges sociales	69 631	60 558
Dotations d'exploitation		
<i>Sur immobilisations (amortissements)</i>	6 818	5 995
<i>Fonds dédiés</i>	21 590	
<i>Provisions pour risques & charges</i>	2 080	
Autres charges	449	26
1 RESULTAT D' EXPLOITATION (I-II)	4 385	575
Produits financiers (III)	363	646
Charges financières (IV)	560	575
2 RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-197	71
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III+IV)	4 187	646
Produits exceptionnels (V)	2 536	1 962
Charges exceptionnelles (VI)	2 643	1 819
Sur opération de gestion	2 643	
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-107	143
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	491 719	461 944
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	487 639	461 155
5 BENEFICE OU PERTE	4 080	789

ANNEXE AU BILAN
-EXERCICE 2011-

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. Conventions et contrats

1.1.1. Conventions avec l'Etat et les collectivités publiques

Etat/DRAC de Haute Normandie (Convention financière annuelle)

Etat (demande d'agrément « Entreprise Solidaire »)

Région Haute-Normandie (convention financière annuelle et 1 avenant pour l'aide à l'emploi dans le cadre du dispositif « Emploi tremplin Régionaux »)

Département de la Seine-Maritime (convention financière annuelle)

Communauté d'agglomération « Dieppe-Maritime » (convention quadriennale 2011-2014)

Commune d'Arques-la-Bataille (convention financière annuelle et de mise à disposition)

1.1.2. Conventions avec le secteur professionnel

ODIA (garanties financières) pour « *Je voy le bon tens venir* » par les Musiciens de Saint Julien et pour « *Vision* » donnés à l'occasion du festival.

SPEDIDAM (convention financière) pour l'aide à la création et à la diffusion de spectacle vivant.

1.1.3. Conventions avec les entreprises du secteur privé

Fondation ORANGE (mécène convention) 20 000 €

MATMUT Assurances (mécène convention triennale) 6 500 €

SOGERES (convention partenariale)

SODINEUF Habitat Normand (partenaire/convention)

L Autre Monde (convention partenariale et de prestation de service)

1.1.4. Conventions avec le secteur financier et assimilé

Haute Normandie Active (Contrat d'apport avec droit de reprise du 25/11/2011)

Crédit du Nord (Dailly)

1.1.5. Conventions avec les secteurs culturel, de l'éducation nationale & social

L'IME Château Blanc (convention financière).

SYDEMPAD Conservatoire à rayonnement départemental de Dieppe (convention triennale 2010-2012).

Théâtre du Château d'Eu (Coproductioin).

Les Musiciens de Saint Julien (Convention de résidence 2010/2012)

Théâtre de la Demeure et Alexandra Rübner, (reversement de subvention pour production déléguée)

Théâtre de l'incrédule (coproduction).

1.2. Contrôle fiscal

Le 6 janvier 2011, l'association a reçu une notification de vérification fiscale pour la période du 01/01/2008 au 30/09/2010 (portant sur la TVA d'opération de partenariat et de mécénat). Suite à un recours hiérarchique auprès de Didier Nivelles, Inspecteur divisionnaire, celui-ci s'est prononcé, par lettre recommandée, le 5 mars 2012, de la façon suivante : « Compte tenu des éléments fournis, il m'a paru possible d'abandonner les rehaussements initialement notifiés. [.] Par conséquent, le contrôle de votre association se conclut sans rectification ».

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances : Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Subventions d'investissement : Les subventions d'investissement font l'objet d'une réintégration au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

Présentation des fonds dédiés : Par dérogation aux principes de présentation du plan comptable, et afin d'assurer la cohérence du résultat d'exploitation, les engagements à réaliser sur ressources affectées figurent dans les charges d'exploitation sur la ligne « dotations d'exploitation fonds dédiés ».

Les subventions d'exploitation concernées sont incluses sur la ligne « subventions d'exploitation » dans les produits d'exploitation.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Bilan actif

3.1.1 Actif immobilisé - 5276 € : investissements réalisés au cours de l'exercice pour l'acquisition d'un standard téléphonique et de matériel informatique (un serveur et deux ordinateurs).

3.1.2 Valeur résiduelle comptable des immobilisations est de 22 245 € (dont 9 075 € pour le clavecin).

3.1.3 Clients et comptes rattachés - 18 414 € : dus par Collège Braque 1 055 € Stradibus 2 392 € Printemps des Arts 12 888 € et pénalités de retard de paiement 2 080 €.

3.1.4 Provision client douteux - 2 080 € : pour facture du Printemps des Arts (frais de retard de paiement).

3.1.5 Autres créances - 82 323 € : dont 22 062 € pour solde des subventions Région (fonctionnement et emploi tremplin) 15 000 € pour solde de subvention Conseil Général - 35 000 € pour solde subvention de la Communauté d'Agglomération, 9 204 € pour remboursement de crédit de TVA, 38 € de TVA déductible à régulariser.

3.1.6 Capital souscrit non appelé - 10 000 € : en instance de Haute Normandie Active (HNA) pour l'octroi d'un fond associatif avec droit de reprise (cf. bilan passif 3.2.1.)

3.1.7 Disponibilités - 13 352 € : dont 7 141 €/compte courant Caisse d'Épargne - 5 453 €/Livret A - 250 €/Crédit du Nord 508 €/caisse.

3.1.8 Charges constatées d'avance - 7096 € : achat de billets pour le voyage culturel en Allemagne (2012).

3.2 Bilan passif

3.2.1. Fonds associatif avec droit de reprise - 10 000 € : par convention avec Haute Normandie Active (15/12/2011).

3.2.2. Report à nouveau - 1 890 € : cumul des résultats antérieurs - hors résultat de l'exercice.

3.2.3. Résultat de l'exercice - 4 080 €.

3.2.4. Subvention d'investissement/équipement - 5 883 € : équivalents aux subventions perçues déductions faites des quotes-parts versées aux résultats (pour 2011 : 2897 €).

3.2.5. Fonds dédiés - 31 840 € : sur subventions fléchées DRAC, dont 5800 € et 4450 € pour l'édition de catalogues 10 000 € pour la production de *Selon Jean* (en 2012) et 11 590 € pour l'inventaire des fonds musicaux anciens.

- 3.2.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit - 14 637 € : dont 9856 € de capital restant du à la Caisse d'Epargne au titre de l'emprunt pour l'acquisition du clavecin - 4 734 € au titre de l'emprunt pour les investissements de l'exercice (conclu en septembre 2011/36 mois) et 46 € pour les intérêts courus.
- 3.2.7. Avances et acomptes reçus - 7800 € : pour des inscriptions au voyage en Allemagne du Nord (2012).
- 3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés - 30 489 € : dont 8 317 € inscrits au titre des factures non parvenues à la fin de l'exercice.
- 3.2.9. Produits constatés d'avance - 6 730 € : programmation reportée en 2012.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits de l'exercice pour un total de 491 719 €

706	Prestations de services	8 116
7061	Billetterie	25 363
7062	Partenaires et mécènes	31 700
7063	Production déléguée	59 593
741	Subvention DRAC fonctionnement	85 000
7411	Subvention DRAC/FMA	19 000
7412	Subvention DRAC – Action culturelle	5 000
7413	Subvention DRAC – coproduction Passion (2012)	10 000
742	Subvention Région fonctionnement	73 000
7421	Subvention Région emploi Tremplin	13 994
743	Subvention Département fonctionnement	30 000
744	Subvention Communauté d'Agglomération – fonction.	70 000
745	Subvention Ville d'Arques-la-Bataille fonctionnement	40 000
746	ODIA	5 820
747	ASP (solde CAE)	2 933
7481	SPEDIDAM	2 920
757	QP/subventions d'investissement réintégré au résultat	2 897
758	Produits divers de gestion courante	10
7581	Dons	18
760	Produits financiers	363
7711	Pénalités sur Achats & ventes	2 080
772	Produits sur exercices antérieurs	456
791	Transfert de charges d'exploitation	3 456

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif salarié

L'effectif permanent au 31 décembre est de quatre salariées (CDI) : trois à plein temps (dont un « Emploi tremplin ») et une personne en charge de l'entretien (4 heures/semaine).

Au cours de l'exercice, l'association a eu recours à l'emploi d'intermittents du spectacle (régisseurs et techniciens, musiciens, artistes lyriques et comédiens).

5.2. Contributions volontaires en nature pour un total de 44 273 €, dont :

27 023 € de la Commune d'Arques-la-Bataille ;
10 700 € pour le bénévolat et les hébergements chez l'habitant ;
5 940 € pour autres contributions.
Délivrance de rescrits fiscaux pour la somme de 610 €.

5.3. Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements financiers reçus

Pour répondre au besoin en fond de roulement manquant :

Une autorisation de découvert de la Caisse d'Épargne de Normandie a été accordée pour un montant de 16 000 €.

Un compte bancaire a été ouvert au Crédit du Nord afin de permettre, en cas de besoin, l'obtention de crédit sous forme de Dailly.

5.2.2. D.I.F.

Le cumul 2006-2011 du Droit Individuel à Formation pour les trois salariées permanentes s'élève à 212 heures.



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet www.kpmg.fr

Association Académie Bach

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Association Académie Bach
1 rue Le Barrois BP 26 76880 Arques la Bataille
Ce rapport contient 3 pages
Référence CDY / EM



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie +33 (0)2-14 37 57 64
Site internet www.kpmg.fr

Association Académie Bach

Siège social 1 rue Le Barrois BP 26 76880 Arques la Bataille

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2011

Aux Membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Avec la ville d'Arques la Bataille

- Administrateurs concernés
Monsieur Gautrot
Monsieur Senecal
Madame Davenet Girard

1^{ère} convention

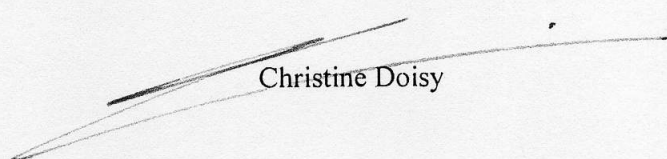
- Nature et objet Convention de financement au titre de l'exercice 2011.
- Modalités Le financement constaté en produits s'élève à 40 000 € pour l'exercice 2011.

2^{ème} convention

- Nature et objet : Prestations et mises à disposition accordées à titre gracieux.
- Modalités Le montant des contributions volontaires consenties par la ville d'Arques la Bataille au titre de l'exercice 2011 est évalué à 27 023 €.

Neuville les Dieppe, le 22 mai 2012

KPMG Audit Normandie



Christine Doisy